

- VU le code de l'éducation, notamment son article L 952-6-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu le procès-verbal de délibération du conseil d'administration en formation restreinte (séance du 5 avril 2017) ;

ARRETE

ARTICLE 1er. Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n°4044 en 60^e section est constitué comme suit :

Membres affectés à l'UTBM :

- Mme Marie-Pierre PLANCHE, Maître de conférences
- M Frédéric DEMOLY, Maître de conférences
- M Morad MAHDJOUR, Maître de conférences,
- M Samuel GOMES, Professeur des universités

Membres extérieurs :

- Présidente : Mme Nadège TROUSSIER, Professeur des universités (UTT)
- Mme Tatiana REYES, Maître de conférences (UTT)
- Mme Peggy ZWOLINSKI, Professeur des universités (INP Grenoble)
- M Alain BERNARD, Professeur des universités (Ecole Centrale Nantes)
- M Jean RENAUD, Professeur des universités (INSA Strasbourg)
- M Bertrand ROSE, Maître de conférences (Université Strasbourg)

ARTICLE 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 5 avril 2017

Le directeur,

par délégation,
le Directeur Général des Services

Ghislain MONTAVON

Philippe Zilliox